

juridiction et de vous exposer les raisons qui militaient en leur faveur.

La résolution qui concerne votre Département se lit en quelques mots comme suit:

"Nous désirons plus de facilités dans le Département du Commerce pour l'obtention de statistiques et d'informations concernant le commerce de détail.

Les marchands détaillants furent parmi les premiers pionniers qui posèrent les fondations de nos villages, villes et cités, et ce sont eux qui occupèrent dans toutes cités, villes et villages les propriétés les plus lourdement imposées et par leur énergie, leur esprit d'entreprise et leur capacité, ils prirent une part prédominante dans le développement et l'augmentation du commerce intérieur de la nation.

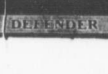
Nous sommes parmi les classes commerciales la plus nombreuse de toutes. Nous tenons un rang intermédiaire entre la richesse extrême d'une part et l'extrême pauvreté de l'autre. La nature de nos affaires en qualité de distributeurs nous fait une classe permanente dans toute commune et les lois qui président à nos affaires déterminent à un haut degré le caractère commercial du Dominion.

Bien que nous soyons désireux de voir s'étendre et se développer notre commerce étranger, nous pensons que le Gouvernement n'a pas prévu une organisation suffisante pour prendre soin de notre commerce intérieur qui augmente considérablement et qui constitue le sang vivace de notre nation.

Le Gouvernement a aménagé convenablement un Département d'Agriculture pour prendre soin des intérêts agricoles du pays et un Département du Travail pour s'occuper du travail organisé, mais aucune branche du Département n'a encore été établie pour prendre soin du vaste et nécessaire corps des détaillants qui sont les distributeurs de l'intérieur du Canada.

Loin de nous la pensée de jeter le moindre blâme sur quiconque, car nous pensons que si un département aussi utile que celui que nous préconisons n'a pas été ouvert, la faute nous incombe en propre, puisque jusqu'ici nous n'avons jamais attiré l'attention du Gouvernement sur sa nécessité, cependant nous sommes persuadés que si un Département de ce genre était établi, il recevrait l'approbation de toutes les classes commerciales du Canada.

A l'heure présente, il n'y a aucune statistique nous disant combien il y a de détaillants au Canada, combien de personnes ils emploient, la valeur de leurs terres et de leurs propriétés, la valeur du stock qu'ils manipulent, s'ils augmentent ou diminuent en nombre, la différence qu'il y a entre les prix des mêmes articles à qualités égales dans les différentes lignes, aujourd'hui et il y a cinq ou dix ans, si d'année en année les marchandises canadiennes prises en stock sont moins chères ou de meilleure qualité, si les détaillants favorisent la vente de marchandises étrangères de préférence aux produits canadiens et pourquoi, les différences qui existent entre la loi des colporteurs des différentes provinces d'ici et les lois simi-

									
PURITAN	ECLIPSE	SHAMROCK	VIGILANT	AMERICA	ATALANTA				
AVIS AU COMMERCE EN GROS ET EN DETAIL									
M. Le Marchand : Avez vous jamais comparé les Faux-Cols "ARLINGTON" avec les autres lignes que vous pouvez avoir en magasin, pour, (1) La pesanteur du matériel. (2) La force des bouttonnières. (3) Les bonnes proportions du faux-col. (4) L'espace pour l'ajustage de la cravate. (5) L'Apparence générale de la cravate. (6) La satisfaction des clients ? Nous avons les Marques Challenge à \$2.00 la douzaine. Rubber à \$1.80 " " Pyralin à \$1.50 " " Toutes sont faites d'un matériel 33 1/3 % plus fort que toutes les autres lignes qui vous sont offertes. Comparez et voyez qui vous donne la meilleure valeur pour votre client avant d'acheter autre chose que les "FAUX-COLS ARLINGTON"									
	THE ARLINGTON COMPANY, OF CANADA LIMITED 58 Avenue Fraser - TORONTO, Ont. Représentant pour l'Ouest, R. J. Quigley, Winnipeg, Man. Représentants pour l'Ontario, J. A. Chandler & Co., Toronto. Représentant pour l'Est, Duncan Bell, Montréal, Qué.								
AURORA					GAULEA				
									
COLUMBIA					WINSOME				
									
PILGRIM	ROMAN								
	THE ARLINGTON COMPANY, OF CANADA LIMITED 58 Avenue Fraser - TORONTO, Ont. Représentant pour l'Ouest, R. J. Quigley, Winnipeg, Man. Représentants pour l'Ontario, J. A. Chandler & Co., Toronto. Représentant pour l'Est, Duncan Bell, Montréal, Qué.								
MAYFLOWER					SAPPHO				
									
MERIT					MAGIC	DEFENDER	BUSTER	PRINCIPIA	LIVONIA